

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 20 (1935)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen)

CONVOCATION

à la

32^{me} Assemblée générale ordinaire

lundi 8 avril 1935, à 9 heures du matin,
au Cinéma «Palace» (Untere Rebгasse) à Bâle.

ORDRE DU JOUR :

1. Discours d'ouverture du Président de l'Union.
 2. Election du Bureau de l'Assemblée.
 3. Présentation des comptes et bilan pour 1934 et rapports :
 - a) sur l'activité de la Caisse centrale,
 - b) sur l'activité générale de l'Union et de l'office de revision.
 4. Rapport du Conseil de surveillance.
 5. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan et la répartition du bénéfice.
 6. Election complémentaire d'un membre du Conseil de surveillance.
 7. Revision partielle des statuts prévoyant le transfert du domicile juridique de l'Union.
 8. Discussion générale.
- St-Gall, le 8 mars 1935.

Le Comité de direction.

Remarques :

- a) **Inscription.** Les Caisses qui enverront des délégués sont instamment priées d'adresser à l'Union le bulletin d'inscription (remis au président) pour le lundi 1 avril 1935 au plus tard. Les cartes de délégué seront adressées aux Caisses sur la base de cette inscription.
- b) **Procuratlon.** Les bulletins de vote seront délivrés à l'entrée du local, le jour de l'assemblée, sur présentation de la procuratlon utile, dûment remplie et munie des deux signatures requises.
- c) **Facilités de transport.** Les billets de chemin de fer simple course pour Bâle sont valables pour le retour jusqu'au 11 avril, à condition qu'ils soient timbrés à la Foire d'échantillons. (Les surtaxes sont dues en plein pour l'aller et le retour.)

Pour le Congrès Raiffeiseniste des 7 et 8 AVRIL 1935

—o—

L'an dernier, les raiffeisenistes suisses s'étaient réunis en nombre imposant sur les bords du lac de Constance, dans la patrie même du curé Traber, le père Raiffeisen suisse. —

C'est à Bâle, la grande métropole du nord-ouest de la Suisse, la reine du Rhin, qu'est dévolu l'honneur, cette année, de recevoir les Raiffeisenistes qui viendront certainement très nombreux, de toutes les régions du pays, pour prendre part au 32^{me} congrès annuel de l'Union.

Bâle occupe en Suisse une position exceptionnelle. Comme siège des conciles, cette ville était à la fin du moyen âge une petite Rome ; puis elle abritait la première et unique université de la Suisse jusqu'au XIX^{me} siècle ; elle était l'un des principaux centres de la vie artistique et de l'imprimerie pendant la Renaissance et un lieu de retraite pour les réfugiés, comme Genève ; au XVIII^{me} siècle Bâle devint la patrie des grands banquiers et mathématiciens ; actuellement, elle occupe une place de première importance dans le domaine de l'art et des sciences et au point de vue économique, par son port sur le Rhin. Elle est en somme une véritable clef de la Suisse.

Centre d'affaires de premier ordre, Bâle est devenue aussi un moteur de la vie économique nationale et internationale, grâce à sa Foire d'Echantillons qui est une imposante exposition du travail et des produits industriels du pays, un reflet de toute l'activité et de la vie économique de la Suisse. La Foire d'Echantillons invite cordialement chacun à visiter les 1200 stands d'exposants qu'elle compte cette année ; elle est le symbole du travail national et de l'effort du peuple suisse tout entier pour surmonter les difficultés de l'heure présente.

En se réunissant cette année à Bâle pour liquider les affaires administratives de l'Union, les délégués se placent dans le vrai cadre du travail et de l'effort persévérant que déploient l'industrie, le commerce, les arts et les métiers pour se maintenir malgré la crise : ils auront l'occasion de passer des heures intéressantes et instructives. Il est précieux aussi que les Raiffeisenistes, — représentants de l'agriculture du pays, — prennent contact avec les autres branches de l'activité nationale, constatent le travail qui s'y accomplit aussi, et manifestent ensuite leur volonté de lutter solidairement pour le bien du pays, de la patrie suisse. Au reste, il y a déjà 12 ans que les Raiffeisenistes ne s'étaient plus réunis sur les bords du Rhin.

Place touristique de premier ordre, point de départ de la navigation rhénane, cité frontière sur les bords agréables du fleuve historique, Bâle devient de plus en plus le lieu de rendez-vous et de congrès des organisations diverses nationales ou internationales. La ville possède des beautés incomparables, de nombreux monuments historiques, de riches musées, des galeries d'art qui font la joie des visiteurs. La vie jeune fleurit aussi sur les bases antiques : les anciennes maisons bourgeoises se marient aux constructions modernes, certains anciens remparts sont devenus de verdoyantes promenades. Bâle est aussi la ville des musiciens et des artistes par excellence.

Avec Zoug, Bâle-Ville est le seul canton suisse qui n'a pas encore des Caisses Raiffeisen. Cependant, dans le voisinage immédiat, dans le district de Birseck en Bâle-Campagne, se trouve un noyau important de Caisses Raiffeisen actives et prospères, qui comptent parmi les plus anciennes de l'Union, qui ont à leur tête des hommes dévoués dont la plupart furent déjà des collaborateurs du pionnier raiffeiseniste suisse, le curé Traber. Ce sera un plaisir particulier pour les délégués de pouvoir sympathiser avec ces collaborateurs fidèles de la première heure, ainsi qu'avec les représentants des sections nouvellement fondées, tous de bons raiffeisenistes qui portent tous un intérêt très vif aux choses de l'Union.

La date du congrès de cette année a été quelque peu avancée afin de permettre aux délégués de profiter des facilités de transport qu'offre la visite de la Foire d'Echantillons du 30 mars au 9 avril.

Cette année, le congrès ne comporte

comme manifestation officielle que l'assemblée administrative. A l'ordre du jour de cette dernière se trouvent le discours d'ouverture du président de l'Union, la présentation des différents rapports, l'adoption des comptes, l'élection d'un nouveau membre du Conseil de surveillance en remplacement de M. Achille Adam, Allschwil (Bâle-Campagne) décédé dernièrement, ainsi qu'une petite modification des statuts permettant le transfert du siège social et du domicile judiciaire de l'Union de Bichelsee à St.-Gall. Les congrès annuels de l'Union prennent toujours plus d'importance en raison du développement constant qu'enregistre le mouvement raiffeiseniste suisse et en raison du rôle important qu'il commence à

la chose publique. Tous les délégués viendront puiser dans cette belle revue annuelle des forces raiffeisenistes, un nouvel enthousiasme pour la belle cause de Raiffeisen, et une ardeur retrempe pour bien poursuivre leur tâche.

Comme ses devancières, la 32^{me} assemblée générale de l'Union sera également une manifestation imposante de la solidarité et du travail en commun de tous les Raiffeisenistes suisses, sans distinction de langue ou d'opinions politiques, une manifestation de la volonté inébranlable de la campagne suisse de mettre en valeur toutes ses forces latentes pour organiser la lutte privée contre la crise par une manifestation toujours plus forte d'énergie, d'entraide mutuelle, de vrai patriotisme !



BALE — Un des ponts sur le Rhin.

jouer dans la vie agricole et l'économie entière du pays. L'importance des rapports qui sont présentés par les dirigeants à cette occasion est accentuée encore maintenant par le fait que les établissements de crédit subissent tout particulièrement le contre coup de la crise économique générale et qu'ils doivent se frayer directement un chemin parmi les revendications qui leur sont formulées et au travers de toutes les lois, arrêtés et ordonnances spéciales qui ont été déjà promulguées et qui le seront encore certainement pour soutenir et ranimer l'économie générale. — Selon la bonne tradition le congrès est destiné aussi à procurer quelques heures de délassement mérité aux membres des organes dirigeants des Caisses locales qui sont toute l'année à la peine et qui se dévouent avec le désintéressement le plus complet pour

Bienvenue aux Raiffeisenistes !

Après avoir été cordialement reçus l'an dernier par les Caisses thurgoviennes à Arbon, sur les bords riants du lac Bodan, les délégués seront les hôtes cette année des raiffeisenistes bâlois qui les recevront avec empressement dans la grande et belle ville de Bâle.

Nos comités centraux ont décidé au dernier moment de choisir Bâle comme lieu de congrès. Cette nouvelle inattendue nous a comblés de joie et nous mettons tout en œuvre pour préparer une cordiale réception aux délégués qui, nous l'espérons, répondront nombreux à l'appel du comité central.

Les Raiffeisenistes trouveront à Bâle des connaissances et des amis sincères, car les Caisses de Bâle-Campagne ont activement collaboré déjà à la fondation de l'Union et travaillent aujourd'hui

d'hui encore avec ardeur et enthousiasme au développement de notre œuvre commune, vers l'idéal de Raiffeisen. Nous pensons ici particulièrement à M. E. Thuring, d'Ettingen, qui s'est acquis des grands mérites non seulement en collaborant à la vulgarisation des idées de Raiffeisen et à la fondation

cependant heureusement conservée. — Bâle a du reste le renom de bien recevoir ses hôtes et de leur rendre le séjour dans ses murs toujours très agréable.

Raiffeisenistes de la Suisse entière venez nombreux au congrès des 7 - 8 avril à Bâle. Venez fraterniser avec vos



BALE — Bâtiment de la Foire suisse d'Echantillons

de nombreuses Caisses en Bâle-Campagne, mais encore comme membre du Conseil de surveillance de l'Union Suisse de 1902 à 1930. Nous pensons aussi avec émotion à son successeur dans le Conseil de surveillance de l'Union, M. Achille Adam, d'Altschwil, que la mort vient d'arracher prématurément à sa tâche, et qui laisse le souvenir d'un ardent pionnier de la cause. La Fédération de Bâle-Campagne compte aujourd'hui 12 caisses Raiffeisen avec 1800 sociétaires ; la somme de leur bilan atteint environ 9 millions de francs ; le roulement de 21 millions témoigne aussi de leur belle activité.

Si les Raiffeisenistes se réunissent à Bâle pour accomplir un travail important et nouer toujours plus fermement les liens pour une collaboration toujours plus étroite et harmonieuse, ils auront l'occasion de goûter aussi aux charmes de la belle ville de Bâle et d'admirer toutes les beautés qui font la joie des visiteurs. Comme curiosités dignes d'un intérêt spécial, on peut signaler entr'autres : la cathédrale et l'Hôtel de ville, le musée historique et des beaux arts, les monuments de St.-Jacques et de Strasbourg, ainsi que la Foire suisse d'Echantillons. De particulière beauté sont aussi les quatre ponts sur le Rhin, dont le plus vieux est certainement le « Pont du Milieu » construit en 1225 alors que Henri II régnait sur l'évêché de Bâle. Ce pont a été rénové en 1901 ; des arches massives remplacèrent les piliers de bois ; la chapelle qui se trouve au milieu du pont a été

amis bâlois dans l'esprit de Raiffeisen. Tous vous y serez les bienvenus !

Mars 1935.

Fédération des Caisses Raiffeisen de Bâle-campagne

E. Karrer, vice-président

cation, à l'intention de nos lecteurs, d'une étude complète de cette nouvelle loi qui constitue une innovation importante dans le système bancaire suisse.

L'élaboration de cette loi, d'un caractère absolument nouveau pour notre pays, était une tâche ardue. Le législateur a tracé dans la loi les lignes directrices qu'il entendait imposer, laissant au Conseil fédéral le soin de régler les questions de détail dans le règlement d'exécution. Le Conseil fédéral, à son tour, a laissé certaines questions d'adaptation et d'application pratique à l'appréciation de la Commission fédérale des banques instituée par la loi. Cette Commission vient seulement d'être constituée ; elle est présidée par M. Schulthess, conseiller fédéral avec M. Rossy, vice-président, MM. Brüdern, Walch, Züst, membres. Il résulte de cela que même après l'entrée en vigueur de la loi, on se trouve en présence de plusieurs questions de détail qui ne sont pas encore définitivement éclaircies, et qui ne pourront certainement l'être qu'au cours de l'évolution pratique, au vu des constatations qui seront faites ces temps prochains. D'ores et déjà, on peut retenir que l'application de la loi s'avère assez délicate parfois ; par le



BALE — L'Hôtel de Ville

La loi fédérale sur les Banques et les Caisses d'épargne

Le premier mars dernier est entrée en vigueur la loi fédérale sur les banques et les Caisses d'épargne, en même temps que le règlement d'exécution de la loi arrêté par le Conseil Fédéral.

Dans un prochain numéro du « Messager », nous commencerons la publi-

fait qu'elle pose des prescriptions uniformes pour tous les établissements de crédit il est pratiquement difficile et souvent injuste de traiter de la même façon les caisses locales effectuant quelques centaines de mille francs d'affaires, et les grands instituts financiers qui jonglent avec des millions et des milliards. Un certain temps sera donc nécessaire pour que la Commission fé-

dérale ait trouvé la juste voie d'application de la loi.

Dans ces conditions, l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel n'est pas en mesure de donner immédiatement des instructions précises à ses Caisses affiliées au sujet de l'application de la loi dans tous ses détails. Aussi a-t-elle dû se borner à donner, dans une circulaire datée du 8 mars 1935, quelques instructions préliminaires, desquelles il ressort tout d'abord que chaque Caisse doit s'annoncer avant le 30 avril 1935 à la Commission fédérale des banques, en remettant un exemplaire de ses statuts. Une proposition tendant à ce que les sociétés de revision puissent faire une inscription collective pour toutes les Caisses qui leur sont affiliées n'a pas été acceptée et il est ainsi nécessaire que les 600 Caisses Raiffeisen avec des statuts identiques présentent 600 inscriptions individuelles que le Bureau central s'est offert à réunir, à contrôler, et à remettre ensuite à la Commission fédérale des banques dès que cette dernière sera constituée et que son domicile sera connu. L'année 1935 doit être considérée d'ores et déjà comme période d'adaptation. Le bilan du 31 décembre 1935 devra satisfaire aux nouvelles exigences légales. Pour certaines prescriptions, la loi prévoit cependant un délai d'adaptation allant jusqu'à 3 ans ; durant ce laps de temps, les cantons devront déclarer en particulier s'ils veulent maintenir ou non les ordonnances spéciales qu'ils ont édictées précédemment au sujet de la surveillance et de la garantie spéciale de l'épargne.

L'Union Suisse se fera un devoir particulier de faciliter aux Caisses affiliées l'adaptation aux prescriptions de la nouvelle loi ; elle les renseignera par circulaire, conférences, par des publications dans les deux organes de l'Union et, lors des revisions ordinaires, par la bouche des reviseurs. Par contre, l'Union espère compter aussi à cette occasion sur la bonne volonté et la collaboration des Caisses à cette œuvre générale d'adaptation à la nouvelle loi. De cette façon, le mouvement tout entier affermira ses bases et les Caisses Raiffeisen suisses justifieront toujours mieux la considération et la confiance que leur témoigne le public.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne

Les coopératives de crédit dans l'univers

Le Bureau international du Travail à Genève, auquel est annexé un service spécial de la coopération, a essayé de dresser une statistique sur le mouvement coopératif du monde entier.

Dans son numéro d'août dernier, la « Revue internationale du travail » publie le résultat de l'enquête effectuée dans 102 pays. Bien que les données obtenues soient certainement imparfaites encore, elles mettent cependant admirablement en relief l'importance considérable des organisations coopératives, spécialement en Europe, et dans les continents placés sous l'influence européenne.

Voici les résultats obtenus groupés par continents :

Nombre de sociétés coopératives diverses :

Europe (sans la Russie)	238.783
Asie	126.002
Amérique	34.050
Afrique et Océanie	6.526
Total	405.361

Ces 405.361 sociétés coopératives peuvent être divisées comme suit : coopératives agricoles diverses 208.611, sociétés de consommation 26.505, coopératives d'artisans 34.156, coopératives de construction et de logement 29.064, coopératives spéciales 7.025

Nombre de sociétaires :

Europe (sans la Russie)	41.238.926
Asie	10.345.016
Amérique	17.134.868
Afrique et Océanie	776.769
Total	69.495.579

Dans ce chiffre global les membres des coopératives agricoles sont de 30.131.290 et celui des coopératives de consommation de 18.131.858.

La statistique qui offre pour nous le plus d'intérêt est celle qui concerne les coopératives agricoles. On y trouve les données suivantes touchant aux

Coopératives agricoles de crédit

Continents	Nombre de coopératives soumises à l'enquête	Nombre de sociétaires	Somme de bilan en milliers de francs suisses
Europe (sans la Russie)	64,883	7,993,685	8,084,550
Asie	101,277	7,585,763	303,870
Amérique	5,304	491,738	46,148
Afrique et Océanie	1,984	48,698	40,293
Totaux	173,448	16,119,884	8,474,861

Avec 173.448 sections, les coopératives agricoles de crédit constituent ainsi, au point de vue du nombre, le plus important des mouvements coopératifs de l'univers.

Il est très intéressant de constater que c'est l'Asie qui compte aujourd'hui le plus grand nombre de coopératives de crédit. Ceci provient du développement considérable qui a été donné à ces dernières au Japon et dans les Indes britanniques. Les sommes du bilan sont par contre bien inférieures à celles des organisations européennes. La majeure partie des 93.512 coopératives agricoles que la statistique annonce encore pour les Indes britanniques sont certainement des coopératives de crédit. Les anglais sont de bons colonisateurs ; ils se sont rendu compte en particulier des avantages qu'ils pouvaient tirer de la coopération et ont introduit il y a 30 ans déjà les Caisses Raiffeisen dans les colonies et les pays placés sous leur domination. A plusieurs reprises, les fonctionnaires du Service civil du Ministère anglais des colonies, (service qui s'occupe spécialement des questions d'organisation économique des colonies) ont visité notre pays et ont étudié en particulier nos Caisses Raiffeisen suisses. Il est intéressant de constater qu'alors que les coopératives agricoles sont considérablement développées dans les colonies anglaises, les îles britanniques ne possèdent par contre que 1374 coopératives agricoles, dont très peu de de coopératives de crédit. Pour les Pays Bas, c'est le contraire qui se présente ; alors que les territoires européens possèdent pour leur population de 7.9 millions d'habitants 2670 coopératives agricoles dont plus de la moitié sont des coopératives de crédit, les colonies avec 60 millions d'habitants n'accusent que 14 coopératives de crédit.

En Europe, c'est l'Allemagne qui occupe le premier rang avec 38.782 coopératives agricoles, dont 20.000 coopératives de crédit environ. Vient ensuite la France avec 30.032 coopératives agricoles dont 1/3 environ sont des crédits mutuels. La Pologne et la Tchécoslovaquie présentent également un faisceau excessivement dense de coopératives agricoles. Ces dernières sont par contre relativement rares en Amérique ; avec une population de 122 millions d'habitants, l'U. S. A. n'a par exemple que 16.657 coopératives agricoles et l'Amérique du Sud seulement 1200.

La Suisse possède 12.796 sociétés coopératives, soit 9.182 coopératives agricoles diverses, dont 600 caisses Raiffeisen, 1003 sociétés de consommation, 352 coopératives d'artisans, 266 coopératives de construction et de logement, et 991 coopératives spéciales.

Un rôle très important est occupé

également dans le mouvement coopératif universel par les sociétés de laiterie qui sont au nombre de 27.824 en Europe. Le chiffre de leurs sociétaires est indiqué par 2.697.418 et leur mouvement d'affaires se chiffre à 6.2 milliards de francs.

Il convient de relever que, dans les pays d'outre-mers en particulier, le mouvement coopératif n'est qu'à ses phases de début. On s'efforce partout de vulgariser les idées de la coopération et de les faire pénétrer de plus en plus au cœur des populations rurales en particulier. Il est certain ainsi que le mouvement coopératif universel se développera encore fortement à l'avenir.

Nouvelles des Caisses affiliées

(Correspondances)

OULENS (Vaud)

Le Gros de Vaud, le « grenier du canton » comme on le dénomme communément, possède un nombre imposant de Caisses Raiffeisen. Si, partant d'Orzens — où se trouve la benjamine des Caisses vaudoises — vous traversez le Gros de Vaud jusqu'à Cossonay, vous ne rencontrez pas moins de 12 Caisses sur votre route ! Parmi celles-ci, celle d'Oulens occupe une place importante.

Cette Caisse d'Oulens tenait le 26 février écoulé son assemblée générale pour la reddition des comptes du 16me exercice.

Ce fut une belle réunion à laquelle assistaient non seulement la presque totalité des sociétaires, mais encore un grand nombre de personnes, dont beaucoup de jeunes, qui montraient par leur présence le vif intérêt qu'ils portent à leur belle organisation locale d'épargne et de crédit.

Quelques minutes après l'heure fixée, M. Henri Clavel, président, ouvrait la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux sociétaires et aux invités.

Après que M. Louis Charlet eut donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée M. Henri Clavel présenta le rapport du Comité de direction. Après quelques considérations sur la situation économique générale, le rapporteur commenta très adroitement les fluctuations intervenues sur les différents chapitres du bilan. Il souligna particulièrement un beau développement de l'épargne, chaque père de famille tenant, malgré les difficultés présentes, à créer des carnets d'épargne à ses enfants. Bon nombre de domestiques de campagne ont pris aussi pour habitude, à chaque fin d'année, de venir grossir leurs dépôts. Et M. Clavel de souligner en guise de péroraison la nécessité de redoubler d'efforts contre l'adversité. C'est en travaillant sans relâche, en pratiquant une vie d'économie, d'entraide mutuelle, en gardant malgré tout la confiance en soi, l'énergie, la volonté de vaincre que les paysans pourront sauvegarder le patrimoine familial et peut-être un jour jouir d'une ère de prospérité.

M. Fernand Clavel, que des raisons de santé ont malheureusement obligé à abandonner les fonctions de caissier qu'il a occupées avec beaucoup de compétence et de dévouement durant de longues années, don-

na pour la dernière fois lecture des comptes annuels.

La Caisse groupe 39 sociétaires, les dépôts confiés s'élèvent à fr. 224.000. Pour l'an dernier, un mouvement d'affaires de fr. 666.000 a été réalisé. Le bénéfice net a été de fr. 1042,50 portant les réserves à fr. 7870,05.

M. F. Clavel a été remplacé comme caissier par M. Adrien Thomas.

Le rapport du Conseil de surveillance est présenté par le secrétaire M. P. Burnens. Après avoir exposé l'activité déployée par le conseil et le résultat des revisions effectuées, exprimé des remerciements particuliers au caissier démissionnaire, M. Burnens traduit en termes éloquentes la satisfaction du Conseil de constater les progrès de l'épargne dans la commune. Si la soif de l'or a fait bien du mal, souligne-t-il, soyons certains que la modeste épargne sera toujours l'honneur de notre commune ! En raiffeiseniste convaincu, le rapporteur invite chacun à s'unir pour faire triompher les idées et les principes du grand philanthrope. L'argent du village doit rester au village, notre épargne petite ou grande doit trouver emploi dans l'agriculture et l'artisanat locaux. Le sillon de la charrue et le geste auguste du semeur doivent rester toujours les nobles symboles des adeptes des organisations Raiffeisenistes.

Le président donna encore lecture du rapport de l'instance de revision et, bien renseignée, l'assemblée adopta les comptes et le bilan à l'unanimité avec décharge aux organes responsables.

Afin de satisfaire pleinement aux exigences de la loi fédérale sur les banques qui exige une relation déterminée entre les fonds propres et les capitaux déposés et après avoir entendu un exposé sommaire du reviseur de l'Union sur la nouvelle loi sur les banques, les sociétaires votèrent, au bulletin secret par 27 voix contre 3 l'élévation de la part d'affaires de fr. 50. — à fr. 100. —.

Les affaires administratives liquidées avec diligence, M. Henri Serex, délégué du Bureau central, remercia les comités de leur invitation et apporta à l'assistance le salut de l'organisation nationale. Dans une petite causerie, M. Serex parla de tous les bienfaits d'ordre économique, social et moral que la Caisse Raiffeisen procure à un village rural. Il montre le raiffeisenisme à l'œuvre dans le village, dans le canton, en Suisse, et au delà des frontières. Le représentant de l'Union examine également brièvement quelques-uns des problèmes les plus actuels de la vie économique et financière ; il souligne la nécessité particulière pour l'agriculture d'organiser elle-même toujours mieux la résistance contre la crise. Il ne faut plus de demi-mesure. Le culte de l'initiative individuelle, de l'effort personnel, de la solidarité doit être pratiqué largement. Cette solidarité doit se manifester tout particulièrement aussi dans le domaine de l'épargne et du crédit. La Caisse Raiffeisen en offre les moyens. Grâce aux principes qui sont à sa base, cette dernière est appelée à devenir de plus en plus la clef de voûte, le pivot de l'organisation future du crédit agricole.

Puis c'est l'appel nominal et la réparti-

tion de l'intérêt de la part sociale à tous les membres. La Caisse sert également gratuitement à chaque sociétaire l'abonnement au « Messenger Raiffeisen ».

En résumé : belle et digne manifestation qui a laissé une excellente impression. Oulens peut être fier de sa Caisse locale, dirigée par des hommes dévoués, d'après les bons principes de Raiffeisen, et toujours mieux soutenue par la population entière, la Caisse deviendra certainement un élément toujours plus précieux de la résistance économique et morale aux effets de la crise et un facteur du développement et de la prospérité de ce beau village vaudois.

o o o

COURTETELLE (Jura bernois)

Dimanche 10 février eu lieu la 10me assemblée annuelle de la Caisse.

M. Membrez, ancien député et président du comité de direction, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux sociétaires.

Puis on passe au Rapport du président, qui fait brièvement l'historique de la fondation de notre caisse. Fondée le 2 février 1925, elle compte aujourd'hui 122 membres avec un total de dépôt d'environ 400.000 francs. Il remercie la population de la confiance qu'elle a toujours témoignée à la Caisse de Crédit mutuel et à ses comités qui sont toujours les mêmes depuis 10 ans, sauf le regretté François Rossé, décédé l'année dernière.

Le président constate avec regret le décès de cinq de nos meilleurs membres pendant l'année 1934 et prie l'assemblée de se lever en signe de deuil pour nos chers disparus.

Le caissier, M. Jos. Membrez, donne ensuite connaissance des comptes de 1934 qui bouclent par un bénéfice net de 1290 francs, ce qui porte la réserve à 9000 francs plus 12.200 francs de parts sociales. Il constate avec plaisir que la Caisse de Courtételle est une des plus fortes, sinon la plus forte, du Jura. Le mouvement général des opérations a été de plus de 730.000 francs en 1934.

L'assemblée approuve les comptes et remercie le caissier pour sa bonne gestion.

Après la distribution de l'intérêt aux parts sociales, le président annonce que le Comité a décidé d'offrir une petite collation aux membres de l'assemblée, comme souvenir du 10me anniversaire de la fondation de notre Caisse, ce qui fait la joie des sociétaires.

Pendant cette collation, M. le curé Montavon membre du Conseil de surveillance de l'Union Suisse nous a donné les conseils les meilleurs sur les Caisses Raiffeisen qui furent fondées pour rendre service à la population locale et lui permettre de se procurer les fonds nécessaires aux conditions les plus favorables. Il invite la population au courage, à l'énergie pour surmonter la crise et prie les citoyens de compter sur le travail, la sobriété et l'économie pour venir à bout des obstacles de l'heure actuelle, ne pas compter sur des subsides ou l'aide des autres, mais sur soi-même.

M. Léon Membrez, président de la Fédération Jurassienne prend ensuite la parole, constate le développement réjouissant de notre Caisse, félicite les comités pour la

prudence, le désintéressement et l'activité déployés pendant le cours de ces dix années, ce qui a rendu notre Caisse forte et prospère, et il se réjouit de retrouver les membres des comités presque au complet et toujours animés du même désir d'être utiles à la communauté. Il donne encore quelques conseils pratiques aux sociétaires et dit toute sa joie de se retrouver au milieu de nous.

Ainsi se termine la 10^{me} assemblée générale de notre Caisse de Crédit mutuel au milieu de la sympathie de la population, pour nos orateurs distingués et pour les dirigeants de notre institution de crédit.

o o o

MARLY (Fribourg)

Le 3 mars dernier, notre Caisse tenait son assemblée générale annuelle pour examiner les comptes du IX^{me} exercice. Aux membres de la Caisse s'étaient adjoints quelques invités que notre organisation intéresse.

M. Charles de Gottrau, président du comité de direction fait un excellent rapport sur la marche de notre caisse durant l'année écoulée. Puis dépassant les cadres de notre association il fait de très judicieuses remarques sur les dangers de l'assainissement agricole et les dommages qui en résultent non seulement pour les établissements de crédit mais surtout pour les agriculteurs eux-mêmes. Ce magistral rapport est écouté dans le plus grand silence.

M. César Wicht, président du conseil de surveillance, signale à son tour l'activité de ce conseil et dit la confiance que nous pouvons avoir en une organisation dirigée par un comité de direction d'une prudence aussi consommée et contrôlée par un organe de revision aussi sûr que l'est notre Union suisse. La meilleure preuve de cette sérieuse organisation est que malgré les difficultés de l'heure présente, notre caisse n'a subi aucune perte. M. Wicht fait ensuite particulièrement ressortir le dévouement de notre président M. Charles de Gottrau.

Le caissier donne ensuite lecture des comptes. Ceux-ci d'ailleurs avaient été envoyés à chaque membre en même temps que la convocation.

Le bénéfice net de l'exercice est de fr. 1.090 c'est le plus beau bénéfice réalisé depuis notre fondation. Notre fonds de réserve est ainsi porté à plus de fr. 3.000.

La caractéristique la plus marquante de l'année 1934 est l'augmentation considérable des dépôts : fr. 135.000, ainsi que l'augmentation des prêts hypothécaires : fr. 115.000. Ceci témoigne d'une part de la confiance de la population en notre établissement et d'autre part de la compréhension toujours plus grande des avantages de nos caisses. — Il ne faut pas oublier, en effet, que Marly est aux portes de Fribourg où d'excellentes banques offrent des taux très convenables. Pour cette raison précisément, nos débuts furent difficiles, mais en ce moment notre caisse a pris un tel développement qu'elle se trouve être au rang des plus importantes Caisses de Fribourg-romand.

	1934	1933
Chiffre du bilan	456.000	317.000
mouvement général	1.208.000	810.000
obligations	250.000	160.000
épargne	139.000	114.000

Il faut dire, à la louange des dirigeants, que la plus grande exactitude fut exigée, dès la fondation, pour la rentrée des intérêts et amortissements. Aussi, malgré la crise actuelle, *aucun intérêt ou amortissement n'est en retard*. Nous appliquons, avec succès, le système des *versements trimestriels* et surtout *mensuels* : il est plus facile à un paysan et à un ouvrier de verser chaque mois une petite somme qu'une fois par année une grosse somme.

Les membres de notre Caisse furent très heureux de savoir le beau développement enregistré l'année dernière et les progrès réjouissants que fait chez nous l'idée raiffeiseniste. M.

o o o

DARDAGNY (Genève)

Convoqués régulièrement une semaine à l'avance par l'envoi des comptes et bilan imprimés, les membres de la Caisse de Crédit Mutuel de Dardagny se sont réunis le mercredi 13 février 1935 pour tenir leur 3^{me} assemblée générale. Il faut dire que de toutes les séances qui, à cette époque de l'année, se succèdent dans la salle des sociétés du Château de Dardagny, l'assemblée de notre Caisse revêt une importance particulière et sur 46 membres, 38 étaient représentés et 4 excusés.

Le rapport de Mr. Edmond Ramu, président du Comité de Direction n'est pas qu'un commentaire des différents postes du bilan et des comptes, il est mieux que cela, il est une invitation sincère et pressante à se pénétrer toujours davantage des principes raiffeisenistes.

C'est tout d'abord le rappel des devoirs des comités :

» La tâche qui incombe à vos dirigeants est très délicate ; elle peut être grave de conséquence. Non seulement la rentabilité et la sécurité des capitaux confiés les préoccupent, mais aussi l'intérêt direct des sociétaires. L'emploi, la surveillance des crédits accordés, les conséquences heureuses ou néfastes qu'ils peuvent procurer à l'emprunteur, sont l'objet de réflexions approfondies.

C'est aussi aux membres que le Président s'adresse et dit :

» Je remercie ceux qui ont compris le but de notre Caisse et savent se servir des avantages mis à leur disposition. Le Raiffeiseniste doit réagir et n'a pas le droit de se laisser emporter par la vague de pessimisme actuel et prêter l'oreille à ceux qui disent que tout est perdu et proclament qu'il ne sert à rien d'économiser. Cette mentalité défaitiste, et ajoutons d'égoïsme et de jouissance, serait la ruine de la famille et du pays. »

Après avoir constaté le développement heureux de la Caisse durant sa 3^{me} année, Mr. Ramu remarque que la marche de la Caisse reflète celle des exploitations personnelles et il constate que l'année 1934 a redonné de l'espoir au paysan qui doit être fier de son rôle de collaborateur de la grande œuvre de la nature. Cependant, l'avenir est sombre pour beaucoup, il faut être prévoyant et penser à la mauvaise saison que l'homme appelle trop souvent : malchance ou injustice et Mr. Ramu de dire :

» Il manquait à l'agriculteur un grenier sûr dont il soit l'administrateur et où il puisse

» se mettre à l'abri des voleurs et des rongeurs, ses provisions pour la mauvaise saison que tôt ou tard, il doit traverser. Ce grenier, vous l'avez construit et nous venons d'en faire l'inventaire. »

Ce rapport fort bien pensé, dans lequel le Président sut se montrer à la fois sévère et cordial, fit une profonde impression sur l'assistance qui ne ménagea pas ses sentiments d'approbation.

Le Caissier souligna tout d'abord le sens du rapport présidentiel et releva l'importance qu'il y a à constater qu'on peut administrer une entreprise financière sans être des affairistes et qu'il est possible d'introduire l'élément spirituel dans les affaires même matérielles.

Après avoir insisté sur le très rapide accroissement du bilan dans les 2 premières années, le caissier observe que la 3^{me} année est déjà plus une année de développement que de croissance et il compare les chiffres de 1934 avec ceux de l'année précédente :

Augmentation du bilan de frs. 30.000. — avec 386.353 frs. 80.000 frs de nouvelles obligations avec 266.800 frs. Légère diminution des dépôts en Epargne par suite de virements importants sur le compte des obligations mais augmentation de 22 carnets soit au total 79 carnets pour 63.732 francs.

Les opérations en compte-courant sont les plus nombreuses et représentent le 80 % du mouvement général de caisse qui est de frs. 1.148.460,60.

Malgré l'abaissement de ¼ % de tous les taux débiteurs pour 1934, le bénéfice net, après 200 francs d'amortissement d'inventaire et le paiement de 5 % aux parts sociales est encore de 925 francs.

Mr. Alfred Desbaillets, Président du Conseil de surveillance, avec sa simplicité et sa cordialité si appréciées remercie les membres des comités et le caissier. Il informe du bon ordre qui a été constaté lors des revisions et il insiste sur la garantie que donne la surveillance ferme et bienveillante de l'Union Suisse.

Après avoir démontré que la Caisse de Crédit Mutuel de Dardagny remplit son rôle économique, Mr. Desbaillets souligne la mission sociale des Caisses Raiffeisen qui tendent non seulement à l'amélioration de la situation matérielle mais aussi à l'élévation du niveau moral et intellectuel de leurs membres.

Sur la proposition du Président du Conseil de surveillance, l'assemblée unanime approuve les comptes et vote le dividende de 5 % net.

C'est alors le moment où, dans l'ambiance cordiale, chacun peut dire sa façon de penser, faire part de ses critiques ou poser des questions.

Mr François Gros, vaillant octogénaire, le doyen des membres, fait part de sa joie de voir la prospérité de la « banque de Dardagny » et quoique les dirigeants dit-il ne doivent pas recevoir de traitement, il propose de leur en donner un tout de suite et de leur dire sincèrement « merci ».

La simplicité et la cordialité de ce témoignage de reconnaissance ne pouvait pas terminer de façon plus heureuse la 3^{me} assemblée de la Caisse de Crédit Mutuel de Dardagny.

C. P.

SATIGNY (Genève)

L'assemblée générale ordinaire du premier exercice de la Caisse de Crédit Mutuel de Satigny a eu lieu le 7 Mars. La présence de presque tous les membres dit bien tout l'intérêt que chacun porte à sa petite Banque locale.

Le rapport du Président du Comité de direction fait ressortir toute l'importance prise dès le début par la Caisse de Crédit dans notre commune.

Pendant cet exercice écoulé qui n'a compté que 10 mois : 1 mars au 31 décembre, il a été versé fr. 610.000 (chiffres ronds) : comptes courants, épargne et obligations. Il en est résulté un très grand roulement qui s'est monté jusqu'à fr. 1.216.955. A la fin de l'année le bilan était de fr. 157.210.— La Caisse compte 52 sociétaires. Elle a créé déjà 74 carnets d'épargne.

Le but de l'institution Raiffeiseniste n'a pas été perdu de vue, et, c'est avec joie qu'une aide efficace a pu être donnée à plusieurs exploitations.

L'argent de Satigny à Satigny, et pour Satigny, C'est la devise de notre Caisse.

Le rapport du Président du Comité de Surveillance conclut en demandant à l'assemblée de donner décharge au comité Directeur pour sa gestion qui a été toute de prudence et de dévouement.

Plusieurs membres demandent des renseignements, et M. Cottier, Député, relève l'utilité de notre Caisse; il dit n'avoir qu'un regret, c'est celui de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait dû faire pour que notre banque locale soit fondée 10 ans plus tôt. Mais dit-il, mieux vaut tard que jamais. Il adresse tout particulièrement à M. A. Desbaillets, ancien Conseiller d'Etat et à M.I. Anken Chef du Service de l'Agriculture, les remerciements de tous pour la collaboration dévouée qu'ils ont apportée à la création et au développement dans notre canton des Caisses de Crédit Mutuel (Applaudissements)

Jeune Caisse de Satigny, qui dès ta naissance a marché à pas de géant, veille sur ta santé, que tes dirigeants soient vigilants, qu'ils te conduisent toujours droitement, sûrement au but; aide le travailleur qui s'adresse à toi, et donne par ta bonne conduite confiance à ceux qui mieux favorisés peuvent dans un élan du cœur faire triompher les paroles seules capables de régénérer le monde entier « Aime ton prochain plus que toi-même ». C. L.

HEREMENCE (Valais)

La Caisse d'Héremence a fêté le 17 mars 1935, son 25^{me} anniversaire de naissance qui a coïncidé avec l'assemblée générale ordinaire.

Les mutualistes de tous les hameaux de la paroisse d'Héremence ont répondu avec empressement à l'appel des comités.

M. le président Ant. Michel Sierro ouvre la séance en remerciant les invités qui ont bien voulu prendre part à cette assemblée et regrette l'absence du délégué de l'Union, empêché au dernier moment, et de M. le rev. curé Gaspoz, président de la Fédération Bas-Valaisanne et fondateur de notre Caisse, empêché aussi par l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques. Il remercie les so-

ciétaires d'être venus nombreux à cette petite fête jubilaire.

Afin de gagner du temps — qui était particulièrement précieux ce jour-là, — le président présente un rapport court et net sur la bonne marche de la Caisse. Le secrétaire M. Antoine Nicolas Sierro donne ensuite lecture du protocole de la dernière assemblée générale, lequel est approuvé à l'unanimité des membres.

Le caissier, M. Jean Jos. Mayoraz donne lecture des comptes de 1934; le bilan est en augmentation de Fr. 37.000 et atteint Fr. 471.000. Les réserves ascendent à Fr. 13.300.— La Caisse compte actuellement 177 sociétaires. Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Malheureusement empêché d'assister à l'assemblée, M. le rev. curé Gaspoz avait remis aux membres dirigeants de la Caisse un rapport historique depuis la fondation de l'œuvre jusqu'à 1929, date de son départ de la paroisse. Cet exposé a été lu à l'assemblée avec un intéressant commentaire sur l'origine des premières Caisses du Valais romand et en particulier de la Caisse d'Héremence. M. Gaspoz a relaté les difficultés des premières années et exprimé sa grande satisfaction de voir atteint le but que lui et ses collaborateurs avaient visé.

M. A. Puippe, membre du Conseil de surveillance de l'Union exprime son vif regret de constater l'absence de M. le curé Gaspoz et lui adresse devant l'assemblée, ainsi qu'à tous les collaborateurs de la première heure, les félicitations et les meilleurs remerciements pour la belle œuvre qu'ils ont réalisée. Il prie l'assemblée de se lever en l'honneur de quatre membres fondateurs défunts.

Après un exposé long et bien documenté sur le but des Caisses Raiffeisen, le conférencier rappelle l'idéal chrétien qui est le moyen de défense de nos classes campagnardes contre les groupes destructeurs de la morale que nous avons héritée de nos pères et qui est basée sur la vraie religion du Christ. L'orateur met ensuite en relief le progrès constant enregistré par notre Caisse, comme en fait foi la statistique. M. Puippe est chaleureusement applaudi par l'assistance.

Durant la partie récréative, le rev. curé de la Paroisse d'Héremence M. Meytain, adresse également un témoignage de reconnaissance à M. l'abbé Gaspoz pour son heureuse initiative ainsi qu'à tous les membres fondateurs qui ont eu la confiance et le courage de persister dans cette œuvre bienfaisante pour notre paroisse toute entière. Et pour terminer sa causerie, il invite l'assemblée à réciter en faveur des âmes de 4 membres fondateurs défunts une petite prière en commun.

Un groupe de chanteurs entonne encore quelques chants patriotiques ce qui entretient l'union et la joie dans toute l'assemblée.

La séance est ensuite levée par quelques mots de remerciements du président de la Caisse et par les trois paters en usage dans nos assemblées.

La fête jubilaire de la Caisse d'Héremence laisse à ses membres et à tous les assistants une excellente impression; elle est un gage du développement futur et de la pros-

périté constante de cette bonne œuvre d'entraide mutuelle. M.

ISERABLES (Valais)

La Caisse d'Isérables, une des plus inaccessibles de toute la Suisse, a fêté dimanche 17 février ses noces d'argent. Elle a voulu marquer cette étape par une modeste manifestation, sortant un peu du cadre habituel. Devant une salle comble, le Président du Comité de direction, ouvrit la séance en saluant Mr. Puippe, l'actif pionnier des Caisses bas-Valaisannes. Il donna un aperçu de l'activité de la Caisse durant le 25^{me} exercice et se plut à souligner les chiffres suivants; Sociétaires 102; soit augmentation de 9 unités. Le chiffre du bilan est de fr. 162.500. — en augmentation de 30.000 fr. sur l'exercice précédent. Le roulement général s'est aussi majoré de 84.000 fr. et atteint fr. 276.000, le fonds de réserve atteindra bientôt 10.000 fr.

Mais le clou de la fête fut le discours de circonstance prononcé par Mr. Puippe. Ce fut un régal pour l'esprit et le cœur de toute l'assemblée. Après avoir dit tout le plaisir qu'il avait de se trouver au milieu de nous, il s'est plu à rappeler les origines des Caisses Raiffeisen, leur réjouissant développement en Suisse, puis dans notre Canton, rendit un hommage mérité aux fondateurs de notre Caisse, démontra son utilité, sa nécessité même, dit qu'elle avait fait plus de bien qu'on se l'imaginait communément, par la modicité de ses taux par rapport à ceux des banques privées et aussi par l'esprit d'épargne qu'elle essaye d'inculquer à la population depuis ses débuts et dont Mr. Puippe su plut à relever la grande nécessité. L'orateur démontra l'attachement du paysan montagnard à son sol et la nostalgie qui s'emparerait de lui si jamais il quittait son village, adjurant l'assemblée de conserver cette droiture de conscience qui est encore vivace au sein de nos populations de la montagne. Ce fut un beau discours apologétique qui restera longtemps gravé dans le cœur de nos sociétaires et dont la fin fut soulignée par une ovation frénétique.

L'assemblée fut aussi honorée de la présence des Administrateurs spirituel et temporel de la paroisse. Le Chef spirituel félicite Mr. Puippe pour son beau et instructif discours, qu'il qualifie de « magnifique sermon » et en termes éloquents souligne l'importance morale et religieuse de l'épargne, si grandement facilitée par les Caisses Raiffeisen. Mr. le Président de la Commune souligne également le rôle éducatif des Caisses de Crédit Mutuel et dénonce l'usage immodéré, surtout par la jeunesse, des boissons alcooliques et du tabac. Tous nos sociétaires ont foi en l'avenir de notre bonne institution de crédit et d'épargne; ils ont foi en ses dirigeants et dans l'esprit de solidarité, et se remettent en route animés d'un nouveau courage dans un persévérant effort commun. A. G.

ARBABZ (Valais)

Dimanche, 24 février, la Caisse de Crédit Mutuel d'Arbaz, tenait son assemblée générale pour prendre connaissance et approuver les comptes de son huitième exercice.

En présence de la presque totalité des

sociétaires, le Président du Comité de Direction ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux quatre nouveaux membres, et passe la parole au Caissier, qui donne lecture des comptes aussitôt approuvés par l'assemblée. Le fonds de réserve monte en un rythme régulier, et cette constatation impressionne toujours favorablement les sociétaires.

Nombre de sociétaires 84 chiffre du bilan : fr. 93.800 ; roulement : fr. 268.000.—.

Ensuite les deux Comités font un rapport bref et bien condensé de leur gestion annuelle. Ils exposent l'état réjouissant de la Caisse, et décrivent sa marche ferme et prudente, au milieu des écueils de la tourmente économique qui passe sur le monde. Ces quelques données confirmèrent les associés dans leur sympathie pour leur Caisse et les encouragèrent à collaborer toujours plus étroitement avec leur petite banque locale.

Cette partie administrative liquidée, l'assemblée eut à remplir un devoir pénible en donnant un successeur à M. le Juge Célestin Francey, président du Conseil de Surveillance, décédé pendant l'exercice. Les deux Comités rendirent un hommage ému et reconnaissant à leur cher et regretté collègue qui était l'homme du devoir et du dévouement, l'homme de conseil éclairé et loyal. Toute l'assemblée alors se leva en signe de deuil, dans une commune pensée de gratitude pour cet excellent serviteur de la Caisse.

L'élection du successeur de M. Célestin Francey fut d'autant plus rapide que tout membre est tenu, en vertu des statuts, d'accepter son élection pour quatre ans au moins, et que dans ce domaine l'ambition ne joue pas, puisque la fonction ne s'exerce que par dévouement, à titre honorifique et absolument gratuit.

Aussi convient-il de remercier chaleureusement les organes dirigeants qui sacrifient tant de soirées pour assurer une saine administration de la Caisse, dont la prospérité est leur unique et suffisante récompense.

La séance proprement dite était ainsi terminée bien à regret, car on avait prévu une conférence de M. Ad. Puippe, qui fut au dernier moment empêché ; mais ce ne sera que conférence remise.

A l'appel nominal, chaque sociétaire vint toucher l'intérêt de sa part sociale, et le Président du Comité de Direction leva la séance, après avoir exprimé son espoir en l'avenir, et remercié toute l'assemblée, en lui disant au revoir à l'année prochaine.

Un participant.

SALVAN (Valais)

Dimanche 3 mars s'est tenue la deuxième assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel. Pour la circonstance, les organes dirigeants de cette jeune institution avaient fait appel à M. H. Berra qui parla : « des Banques et du crédit mutuel dans les campagnes ». Le conférencier relève tout d'abord que toutes les institutions bancaires ne sont pas à loger à la même enseigne, telles les Banques Cantonales qui sont des organismes fort utiles à nos petits Etats. Puis, se basant sur des exemples malheureusement trop vrais, il s'attaque à la Haute Fi-

nance dont il dissèque le prototype : la société anonyme, cet être d'irresponsabilité voulue, étudiée. Avec son franc parler habituel M. Berra dénonce certains procédés de cette force occulte, concrétisée en quelques magnats de l'argent, maîtres de toute économie, partout présents, jamais responsables quelque tragiques que soient les désastres qu'ils provoquent ; sans ambage, il étaye son plaidoyer d'anecdotes vécutées, caractérisant ce milieu que rien ne fait reculer pour aboutir à ses fins ; « Tout moyen est bon, s'il conduit au but ».

A cette peinture réaliste des draineurs et accapareurs de l'épargne publique, l'énergique député oppose la responsabilité illimitée des membres des Caisses de Crédit Mutuel ; il s'écrie : « Si vos dirigeants s'enrichissent, ce ne sera qu'avec vous, s'ils vous dépouillent, ils seront dépouillés avant vous ».

Les nombreux auditeurs, venus écouter le conférencier, témoignent leur approbation intelligente par d'énergiques applaudissements. Il appartenait au Président du Conseil de Surveillance de remercier chaleureusement Mr. Berra. Mr. Frédéric Coquoz le fit avec la simplicité et l'à propos qui le caractérisent. Puis, M. le député F. Décaillet, tout en témoignant sa reconnaissance au conférencier, invite chaque auditeur à entrer dans la Caisse Raiffeisen à laquelle il souhaite un puissant essor.

L'heure avance et l'assemblée proprement dite n'a pas encore commencé. Heureusement, un Président qui gouverne réussit à liquider un long tractanda en un minimum de temps.

Relevons, dans toute cette partie administrative, un développement réjouissant de la Caisse, puisque l'effectif des membres a plus que doublé et que le chiffre d'affaires atteint dépasse toute prévision : Nombre de sociétaires 42 ; Bilan : fr. 39.191. — roulement : 166.500.

Le Président du Comité de Direction, M. Marc Jacquier, clôture cette belle assemblée en souhaitant se retrouver encore plus nombreux l'année prochaine.

Belle journée pour cette jeune institution, appelée à rendre à « toute » notre population de montagne d'aussi insignes services, quoique dans un tout autre ordre de choses, que nos Caisses Maladies.

Un auditeur.

Extrait des délibérations

de la séance des Conseils de direction et de surveillance de l'Union, du 2 mars 1935

Le président M. Liner fait l'éloge funèbre de M. Achille Adam, à Allschwil, membre du Conseil de surveillance, décédé depuis la dernière séance.

1. Les conditions d'adhésion ayant été remplies, les Conseils ratifient l'admission dans l'Union de la Caisse de Schlatt (Thurgovie) nouvellement constituée.

L'Union compte actuellement 604 Caisses d'épargne et de crédit mutuel affiliées.

2. Après étude approfondie des motifs à l'appui, l'approbation est donnée à l'octroi de 9 crédits spéciaux portant

sur une somme globale de Fr. 296.478.

3. Le maintien du siège social et domicile judiciaire de l'Union à Bichelsee (Thurgovie) présentant de plus en plus d'inconvénients au point de vue fiscal et le Bureau du Registre du Commerce du Canton de Thurgovie émettant sur la base d'une nouvelle ordonnance des prétentions inacceptables concernant la désignation de la raison sociale de l'Union, les Conseils décident de proposer à la prochaine assemblée générale le transfert du siège social et du domicile judiciaire de l'Union de Bichelsee à Saint-Gall, domicile d'affaires actuel déjà de l'Union.

4. Les Conseils décident de convoquer l'assemblée générale ordinaire de l'Union pour le 8 avril prochain à Bâle, pendant la Foire suisse d'Echantillons. Le congrès raiffeiseniste aura lieu cette année dans un cadre simple et l'ordre du jour de l'assemblée est définitivement fixé.

5. Le Secrétariat de l'Union rapporte de façon détaillée sur les dispositions de la loi fédérale sur les banques et les Caisses d'épargne qui est entrée en vigueur le 1er mars et il énonce tout spécialement les points sur lesquels les Caisses Raiffeisen devront spécialement s'adapter. Les Conseils prennent note avec satisfaction que grâce à l'heureuse intervention de M. Meili au Conseil national le principe actuel de l'agglomération de l'Office de revision et de la Caisse centrale a pu être maintenu, ce qui n'est pas sans importance pour le fonctionnement rationnel et sûr des revisions.

6. Les Conseils soumettent à une première étude le projet du Secrétariat suisse des paysans concernant le désendettement de l'agriculture. Des doutes sont émis à cette occasion sur les possibilités d'appliquer certaines des mesures envisagées. La question se pose aussi de déterminer si tous les créanciers seraient en mesure de supporter les abattements et les sacrifices qui leur seraient imposés.

7. Les Conseils prennent connaissance d'une demande d'extension de l'assurance collective contre les accidents, extension dont un cas concret a révélé l'opportunité éventuelle. Les conseils décident cependant de s'en tenir aux conditions actuelles, laissant alors à chaque Caisse la latitude de demander une assurance plus large si elle en juge la nécessité.

LES VALAISANS A BALE

Les délégués du Valais-Romand qui iront à Bâle devraient tous prendre l'excellent train direct du matin : départ de Sierre : 9 h. 28, de Sion 9 h. 43, de Martigny 10 h. 08, de St-Maurice 10 h. 25 et qui a une voiture directe pour Bâle. Tous peuvent remplir leur devoir dominical avant le départ. Ils arriveront à Bâle à 15 h. 32.

Pour tous renseignements et précisions, il n'y a qu'à téléphoner au sousigné.

Adr. Puippe, Sierre, (Tél. 51.091).